**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 1er juin 2021**

**Rappel ordre du jour :**

**\*** Convention Ecole Lyas

\* Questions diverses

**Etaient présents** : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon, VIDAL Carine

**Etaient absents excusés** : GAT Nicolas, SABOT Nicolas, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila

**Secrétaire de Séance** : ZAESSINGER Cécile

M. le Maire ouvre la séance à 18h00.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l’unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d’émargement.

**OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE LYAS**

Vu l’article 23 de la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 (modifié par les lois n°85-97 du 25 Janvier 1985, 86-29 du 9 Janvier 1986 et 86-972 du 19 Août 1986) fixant les règles en matière de participation des collectivités territoriales aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence,  
  
Vu le décret n°86-425 du 12 mars 1986, relatif à la participation financière de la commune à la scolarisation d’enfants dans une autre commune,  
  
Vu la délibération 2021-04-12-20 du conseil municipal de Lyas du 12/04/2021 portant proposition d'une convention de participation aux frais de scolarité par la commune de Rochessauve,  
  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire de Rochessauve à  signer cette convention pour l’année scolaire 2020-2021 avec Monsieur le Maire de la Commune de Lyas.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Relais téléphonique** :

La mise en place du relais a eu lieu vendredi 28 mai.

Il devrait être opérationnel début juillet.

**Voirie**:

Ouverture des plis du marché de voirie pour 2021.

L’entreprise LEVEQUE TP de Privas a été retenue pour un coût de 59874€TTC.

Les travaux devraient débuter en juillet.

**Demande administré :**

Un administré de Fermenas a sollicité la mairie en avril pour un dédommagement suite à la détérioration d’un pneu de son véhicule sur un nid de poule, route des Vignes.

Le Maire s’est rendu sur place et a pu constater que le nid de poule n’excédait pas 10 cm de profondeur.

Par ailleurs, l’incident n’ayant fait l’objet d’aucun constat sur place, le conseil municipal décide qu’aucune prise en charge ne sera effectuée.

Un courrier sera adressé au demandeur.

**Adressage** :

Un point a été fait sur l’adressage. Certaines maisons n’avaient pas de numéro attribué ou des plaques manquaient.

De nouvelles plaques vont être commandées par la mairie.

Les habitants qui souhaitent un second numéro d’habitation sont priés de se faire connaitre auprès du secrétariat.

**Chemins de randonnée :**

Intervention de la brigade verte Accès Emploi pour la semaine 23 (7 au 11 juin) pour l’entretien de ces sentiers.

Par ailleurs, le chemin communal qui va de la mairie à Chaudabri a été entièrement débroussaillé. Attention, certaines zones sont accidentées.

**Elections :**

Pour rappel, élections régionales et départementales dimanche 20 juin et dimanche 27 juin.

**Merci aux électeurs de venir avec leur propre stylo noir**.

Port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l’entrée de chaque bureau, regroupements de personnes interdits et respect des gestes barrière.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire

Sébastien VERNET